

XIVe-XVe siècles
Dom Morice : Preuves...

Les de La Pierre cités par Dom Morice

Dom Morice a cité les plus anciens de La Pierre nommés dans les nombreuses archives qu'il a déchiffrées, révélées dans son œuvre "Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne" (en abrégé : Preuves).

- | | |
|------------|---|
| 18-10-1379 | Guillaume de La Pierre, écuyer, paraît dans la "montre du duc de Bourbon" parmi neuf écuyers et six chevaliers "nobles de Bretagne, reçus à Pont-Aubaud" (Pontaubault-50 près du mont St Michel.)
<i>Tome II colonne 207</i> |
| non daté | le même dans un "extrait du 6 ^e compte Hémon Baiguier"
<i>Tome II colonne 902</i> |
| 4.1415 | Bernard de La Pierre, dans "la revue de Jehan Aymery, reçue à Paris"
<i>Tome II colonne 909</i> |
| 4.1415 | puis pour "servir sous messire le Prévot de Paris, dans la revue d'Antoine du Pellé."
<i>Tome II colonne 914</i> |
| 3.1415 | Toujours à Paris, Bernard figure dans la revue d'Olivier Payen écuyer.
Ce sont les seuls connus, de la noblesse d'armes, engagés dans la guerre contre les Anglais. |

L'étude qui suit porte sur des représentants de la noblesse de robe dont on ne peut affirmer qu'ils soient descendants des écuyers précédents.

A partir de l'acte de mariage de Charles de La Pierre et de Marie Le Verger à Auray, célébré le 19 Novembre 1625, on constate

- 1/ qu'il est considéré "noble homme" ainsi que dans les actes où il figure comme parrain ou témoin, sans doute écuyer à partir d'une charge juridique.
- 2/ que sa paroisse d'origine est Montsoreau.

Dans le même temps un Samson de La Pierre épouse au Croisic Marthe Glazet, le 6^{ème} jour de Juin 1628. Charles à St Goustan d'Auray, Samson au Croisic, sont parmi les premiers à se manifester dans les ports bretons, importants à l'époque.

On verra que ces précurseurs ont été largement suivis. Commençons donc par interroger les registres paroissiaux de Montsoreau, reproduits aux Archives départementales d'Angers.

de La Pierre : d'or à deux fasces de gueules.



1591-1640

AD49 BMS

Montsoreau

Les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont numérisés pour toutes les anciennes paroisses du Maine et Loire et consultables par Internet sur le site :

<http://www.archives49.fr>

Les documents consultés à Angers offrent en plus des ascendants de Charles de La Pierre, de ses frères et sœurs ou alliés, quelques certitudes importantes et beaucoup d'interrogations, conséquences de lacunes fréquentes.

Les homonymies sont nombreuses mais, pour les personnes recherchées, avant et après le mariage de Charles de La Pierre et de Marie Le Verger, à St Goustan d'Auray en 1625, les signatures des parents, parrains, marraines généralement très lisibles et caractéristiques, permettent de situer les présents dans leurs lignées familiales, on devine de l'instruction dans les écritures.

Plusieurs renseignements complètent les tableaux généalogiques.

4-10-1591 baptême de Charles de La Pierre « *fils de sire* Mathurin de La Pierre et Marie Boissard.*»

parrains Charles Ribot oncle de l'enfant et l'apothicaire Charles Lymezec ; marraine Isabelle Gournault.

*Sire n'a pas le sens de sieur, qui n'est pas suivi comme en Bretagne du nom de la terre, du fief ou de la seigneurie. C'est un qualificatif de considération, attribué au «*recepteur de Messire Le Conte*», patronyme d'un noble local.

17 Mars 1593 baptême de Gabriel de La Pierre des mêmes parents ;

Sont parrain : le Sénéchal de Montsoreau, Messire Gabriel Regnard, et marraine : Jehanne fille du Sénéchal.

Aux XVI^e et XVII^e siècles le parrainage reste une fonction sociale proche d'une parenté si les parents du baptisé viennent à disparaître. La Justice, par l'organisation des tutelles et curatelles l'emporte dans les faits sur le rôle devenu symbolique des parrains et marraines mais l'autorité morale demeure, il n'est pas meilleure preuve de la considération dans laquelle sont tenus Mathurin de La Pierre et Marie Boissard.

En l'église St Pierre de Retz

Les cérémonies religieuses tels les baptêmes et mariages sont riches en information notamment sur la présence de nombreux de La Pierre, vraisemblablement de plusieurs branches, avant les plus anciens actes conservés (1560) puisque l'on trouve les signatures de parrains et marraines bien avant 1591 et 1593.

Les femmes sont nombreuses à signer lors des baptêmes, quelques unes deux fois marraines dans la même journée.

Les fonctions des pères ou maris révèlent l'importance des marchands à Montsoreau, parmi eux se distinguent deux Mathurin de La Pierre capables d'exercer les fonctions de Receveur des Impôts (le compte) de Montsoreau :

-Mathurin I, père de Charles, de Gabriel, de Françoise baptisée le 2-01-1603 dont le parrain a été le nouveau Sénéchal Messire Pierre Salomon.

Entre 1608 et 1610 disparaît la signature de Mathurin I

Ni Marie Boissard, ni Mathurin ne sont cités lors des inhumations.

-Mathurin II époux de Marie Jusseau.

Ici encore les lacunes nuisent à l'identification.

La seule présomption d'une filiation entre les deux Mathurin est l'exercice de la charge de Fermier des comptes de Montsoreau ; il est aussi marchand ; on ne sait s'il s'agit d'un 1^{er} ou 2^{ème} mariage mais au

baptême de Renée de La Pierre le 7-06-1620 on apprend qu'il a épousé la fille d'un avocat Messire Mathurin Jusqueau ; ce qui est dans la tradition des alliances de cette famille.

La marraine est Antoinette Callot, veuve de l'avocat, le parrain : « *haut et puissant seigneur, Messire René de Chambez, chevalier, marquis.* »

Parmi les registres paroissiaux du XVII^e siècle.

b 10-06-1604 a été baptisé sur les fonds l'église de St Pierre de Retz, Mathurin fils de Pierre Beauiouan et de [...] Halebaud ; parrain Mathurin (I) de La Pierre (même signature qu'en 1591).

+ 1605 - hors BMS : Mort de Donadieu Puycharic, Gouverneur de l'Anjou.
(Château d'Angers)

b [] 09-1610 marraine Françoise, fille de défunt Mathurin « *vivant Receveur de Montsoreau* ».

b 4-09-1610 parrain Sire Mathurin de La Pierre.

b 2-10-1610 parrain Sr Gabriel de La Pierre.

b 5-02-1613 présente, Marye Jusqueau, femme de sire Mathurin de La Pierre, fermier des comptes de Montsoreau.

31-10-1613 Marye Jusqueau, femme de Mathurin...d^o marraine au baptême d'Urbain Le Tullier, fils du Lieutenant de la section de Montsoreau ;
parrain Messire Philippe Loyau, « *lieutenant au grenier à sel de Saumeur.* »
Dans cette période Charles et Gabriel sont alternativement parrains.

M 24-11-1616 honorable fille Marie de La Pierre, épouse Laurent Richer, avocat à Chinon.

b 1620 (acte tronqué) Renée, fille de Mathurin de La Pierre et de Marye Jusqueau, le parrain est le Sénéchal de Montsoreau

+ « *le 5^e de Juin 1626 Mathurin de La Pierre, fut inhumé en l'église paroissiale St Pierre de Retz, vivant marchand demeurant à Montsoreau* » d'une autre branche. Mathurin est un nom de baptême fréquemment choisi.

M-15-02-1627 Au mariage d'Adrien Martin et de Marie Beauiouan, de nombreux marchands signent l'acte , d'abord tous les hommes dont Mathurin II, puis sur une autre page les femmes, dont h.f Marie Jusqueau, marraine et cousine de ladite épouse.

b 16-11-1627 Marie de La Pierre est baptisée, fille de Charles et de Marie Le Verger d'Auray.

M-4-03-1628 Marguerite de La Pierre, fille d'honorable homme Mathurin et d'h.f. Marye Jusqueau, épouse Florent Chapelle.

1629 Charles signe une dernière fois, lors d'un baptême alors que Gabriel, dit "*Maître*", continuera à se manifester quelques années encore.

A partir de 1640 les de La Pierre disparaissent progressivement des registres de catholicité de Montsoreau.

15-03-1606

AM. Auray BMS St Guédas

Baptêmes d'Amice et Marye le Verger

(extrait)

«Le quinziesme jour de Mars mil six cents et six en l'église de Monsieur Saint Guedas, église paroissiale d'Auray fut par messire Yves Danet vicaire dudit Auray []..... baptizees Amice et Marye les Verger filles d'honorables personnes Jacques Le Verger et Marye Pichonnet lesd. pere et mere

Et fut compere de ladicte Amice Messire Jan Ruffaud et commere Amice Garreau femme d'Honorable homme Jullien Boulle

Et compere de ladicte Marye Me Bertrand Le Verger et commere Marye Le Coq femme de Allain Pichonnet...

... et temoins lesd. Soubz signants lesd. jour et an que devant.»

Remarques

La seule signature déchiffrable est celle de Messire Jan Ruffaud, large et affirmée, Marye Pichonnet fille de Jan baptisée le... 07-1572 à St Guédas. St Guédas est la forme locale la plus ancienne connue à Auray qu'on trouve dans Roguédas en 1443 à Arradon (56) et plus souvent dans Gueltras : à Malguennac, Pluméliau (56), Locqueltas en Cléguerec, et nombreux Locqueltas dont le 1^{er} terme "loc" est "lieu sacré", associé au nom du saint.

Ce qui conduit à l'hagionyme plus connu de St Gildas, invoqué dans la même église en 1625.

Les baptêmes de 1606 montrent une considération du vicaire à l'égard des père et mère, par l'emploi d'"honorables personnes", renforcée par le choix des compères : deux Messires, donc nobles.

Par ailleurs Marye née en 1606 et son futur époux époux Charles de La Pierre né en 1591, mariés en 1625, révèlent une différence d'âge de 15 ans.

18-07-1634
AD56 81 G 3

Paiement au sieur Charles de La Pierre d'Auray

Chapitre* cathédrale de Vannes
(extrait)

"facteur de M^r de La Haye, orfèvre à Paris, pour les peines et vacations dudit sr de La Pierre, pour la construction de la châsse de St-Vincent"

Commentaire

A cette date il s'agit de Charles de La Pierre, père de famille, marchand à Auray.

La châsse est le coffret qui renferme les reliques de Saint Vincent Ferrier, né à Valence Espagne 1355-1419.

En 1591 don Juan d'Aguila "Coronel" des armées espagnoles, en poste à Blavet, avait demandé le retour des reliques en Espagne, selon le désir des autorités religieuses de sa nation.

Elles n'obtinrent pas satisfaction, les reliques se trouvent toujours dans la cathédrale de Vannes sans doute dans la même châsse.

*Chapitre : Le corps des chanoines d'une église cathédrale ou leur assemblée; le mot s'étend aussi au lieu de l'assemblée.

→ (glossaire)

05-06-1633

BMS Auray Notre Dame
(Baptêmes Mariages Sépultures)

Allain de La Pierre, fils de Charles

Le Dimanche cinquiesme Jour de Juin mil six centz trente et trois environ les trois heures de l apres midy par Moy Venerable et discret M^{re} Mathurin de lorme susdict vicaire d auray a este babtize en la chapelle Nostre Dame Allain de lapierre fils Legitime de charles de lapierre Marchand et Marie Le Verger sa compaigne

et fut compere Noble homme M^{re} Allain Gellouaud Sr de K/bois Con^{er} du Roy Son pro du Roy aud. auray et commere dam^{elle} Jacq^{te} de bedout compaigne de Noble homme Jullien Quatrehaux Sr de K/go

Temoings les soubz signants

Nombreuses signatures, seules déchiffrables :Gellouaud, Ruffaud, Le Verger, De la pierre, De Lorme vicaire.

Remarques : abréviations K/ remplace le signe signifiant Ker

M^{re} pour Missire utilisé par les vicaires, proche mais distinct de Messire, dans le but d'accentuer leur autorité et leur respectabilité.

Con^{er} : Conseiller du Roy

abréviation: procureur du Roy à la Sénéchaussée d'Auray, officier de Justice important.

Quatrehaux pour Quatrevaux

Le destin d'Allain de La Pierre

Sa jeunesse s'est déroulée à Auray puis, comme ceux de sa lignée, il a fréquenté une Université de Droit qui lui a permis d'avoir le diplôme d'avocat.

C'est à Hennebont qu'il va exercer sa profession. Il a rejoint son cousin François, très actif et de bon conseil, alors que son plus jeune frère Guillaume, également juriste, va s'établir à Audierne.

Il y retrouve aussi ses cousines filles de Gabriel. Ses plaidoiries le font connaître de ses confrères et notamment de Me Nicolas Calmar qui réside à Ploemeur.

Il s'agit du Ploemeur au XVIIe siècle qui s'étend de la mer au Scorff et dont la partie Est en pleine expansion donnera naissance à Lorient.

Me Calmar a plusieurs filles, un mariage est facilement arrangé.

AD 56 6E 1819

Mariage à Ploemeur

Ce jour 14^e d'Octobre mil six cents soixante et un furent espouses en l'église paroissiale de Ploemeur Maistre Allain de La Pierre avecque honorable damoiselle Janne Calmar, la Sainte messe et autres ceremonies de Nostre Sainte mere Eglise leur furent administrées par moi prestre soubsignant.

Missire J. Baptiste Rinet

en présence de Boys Daniel et de Maistre Jan de Launet (Launay?)

(BMS Ploemeur)

Dix années s'écoulaient marquées par les naissances des enfants d'Allain et de Janne, tous baptisés à Hennebont.

En Mai 1670 le père de Janne décède, c'est le début d'une série de drames et de tutelles ; Allain de La Pierre devient tuteur des frères encore mineurs de son épouse.

Deux années après il est frappé à son tour fin Juillet 1672 et inhumé le 1^{er} Août dans la tombe des Dondel, en la chapelle du couvent des Carmes.

Devenue veuve Janne Calmar a rejoint la maison familiale avec ses plus jeunes enfants, au bourg de Ploemeur. C'est là que la mort la frappe et où elle est inhumée le 11 Novembre 1676.

Les interventions successives de la Cour de Justice relatives à ces tutelles, font l'objet du résumé qui suit jusqu'à l'achèvement de son rôle en 1698.

05-07-1661

AD 56 B 55

Gabriel de La Pierre avocat d'un prisonnier demandeur

A Auray

Analyse.

Le matin, devant Mr le Sénéchal, le matin,est présent Laurent Canivet prisonnier assisté de son geôlier et de Remon Procureur.

Gabriel de La Pierre, appelé le matin par Loyzel Sergent royal pour record, n'a pu être présent ; *sur lequel défaut et par le profit d'iceluy a été permis audit demandeur faire "Reinthimier" (re-intimer) le défaillant à ce jour quatre heures où sera fait droit de la consignation requise, aux périls et fortune du défendeur.*

L'après-midi, sont réunis le Sénéchal, l'avocat Gabriel de La Pierre et son procureur Mr Guillaume le Vaillant, le geôlier et son prisonnier.

"Parties ouies a été décerné acte de l'offre dud. demandeur de la somme de 42 livres 18 s. 5 d. qui ont été présentement payées des mains dud. Le Vaillant procureur et, pour éviter à la confiscation,

et 32 sols taxés pour les frais de l'emprisonnement sans préjudice des droits de sa partie, si aucuns sont, et en consignat led . Canivet, élargi des prisons royaux de cette ville ou il est, de tout payant sa dépense à la geôle et des dépenses de sa tenue modérée à 5 sols.

Et enjoint au greffier de mettre la décharge de tout quoi led. Canivet est jugé quitte."

L'avocat a réglé les dépenses, le prisonnier est libre.

Jan de Guer

Vocabulaire

- 1) record : de l'Anglais to record = enregistrer, record = enregistrement
- 2) intimer = pour intimer = introduire
Réinthimier = intimer une 2^e fois.

Remarques :

- Jan de Guer frère du Marquis de Pont-Callec et Seigneur de Tronchâteau une des quatre chatellenies qui composaient le Marquisat.

Reconnu Juriste éclairé, sa notoriété a facilité son accession à la cour de Justice de Vannes : le Présidial.

- Voir aussi Bulletin de la SAHPL n° 36 2007-2008 p.161, Épidémie à la prison de Lorient, Mme Bérard

1593-1679

AD 49-AD 56

Gabriel de La Pierre et sa descendance

De deux années plus jeune que Charles de La Pierre, Gabriel est resté plus longtemps à Monsoreau ou dans la région. En 1629 Charles participe une dernière fois à un baptême dans sa ville natale, alors que Gabriel s'y manifeste quelques années encore, au cours desquelles il est appelé Maître : Avocat ou Notaire ; il a 36 ans.

Ce n'est qu'à partir de 1639 qu'on a la certitude de sa présence à Auray avec le baptême de sa fille Françoise le 14-06-1639, suivi de ceux de Eléonore en 1641+1643, Ursule en 1644 ; leur mère est Marie Prunier.

Sa vie durant, trois autres "de La Pierre" seront présents dans les cérémonies religieuses auxquelles il participera : Mathieu, Avoye, Eulalie ; ces dernières entourant Françoise Jagu, 2nde épouse de Gabriel...ou troisième, car le nom d'une épouse angevine qui nous échapperait n'est pas à exclure entre 1629 et 1639 où il était dans la quarantaine d'âge.

Enfin François Léonor, marié en 1680 à Hennebont et Marie épouse de Bonaventure Bigeaud depuis 1661 ont laissé suffisamment d'actes de Justice et de Notaire pour qu'on puisse les rattacher au premier groupe identifié, issu de Gabriel et Marie Prunier.

Les épouses

Marie Prunier possède un patronyme très répandu en Anjou alors qu'il est rare en l'évêché de Vannes. Elle n'a laissé aucune trace d'activité à Auray mais le couple a circulé dans le Léon et en Cornouaille.

Après la décision du duc de La Meilleray, "*Lieutenant pour le Roy en ses pays et duché de Bretagne*", de donner pouvoir au Sieur de La Pierre d'Auray de gérer et affermer les impôts et billots dans les évêchés de Vannes et Cornouaille, Gabriel de La Pierre devenait « fermier et receveur des devoirs sur les vins le 4-09-1660 ». (AD 56 B 45)

Françoise Jagu

Les actes de baptême d'Auray, autant des paroisses de St Guédas que de St Goustan attestent la présence renouvelée des sœurs Jagu, Marie née en 1609, et Françoise qui signent toujours. Elles sont filles d'Henry Jagu dont le 1^{er} mariage avec Michelle de Laouënan a fait d'elles les propriétaires de deux terres en Baden : Kerverner et Kerhervé – au N.O. du moulin de Pomper – relevant de la seigneurie de Laouënan.

Henry Jagu devenu veuf se remarie avec Amice Garreau qui lui donne deux jumeaux Pierre baptisé le 6-10-1621 et Georges Jagu né et baptisé le lendemain. (BMS de Brech 1618-1621 qui figurent dans les actes d'Auray.) Henri Jagu a été inhumé en l'église de St Gildas d'Auray le 1^{er} Décembre 1644 .

Gabriel de La Pierre pour avoir épousé Françoise Jagu augmente sa famille, sans qu'on puisse affirmer qu'il ait eu une descendance de ce dernier mariage.

La présence des filles de Marie Prunier près de Françoise Jagu tout au cours de son existence témoigne de liens très forts.

Gabriel de La Pierre marchand d'Auray s'adresse aux juges royaux d'Hennebont et déclare que son commissionnaire à Bordeaux est décédé depuis 7 à 8 mois, Il avait vendu deux barriques de

sardines ; Gabriel demande que les héritiers rendent compte d'une somme de quatorze cent cinquante livres pour vente des deux barriques.

Les héritiers sont Maître Jacques de Lespinay époux d'Anne Le Roy, Noble h. Hyerosme Le Pontho époux de N... Le Roy

Signé de Me Charpentier

(9-11-1664 AD 56 B 2823)

Rares sont les documents qui informent sur les activités de Gabriel de La Pierre; c'est une plainte déposée par Mathieu de La Pierre qui nous renseigne sur sa participation à la Société créée par François de La Pierre, sieur des Salles, son beau-frère Thomas Dondel, et Bonaventure Bigeaud.

Toutes les filles élevées par Gabriel feront de beaux mariages, en général près d'officiers de Justice ou d'administrateurs financiers de biens seigneuriaux.

Aux mariages de Marie de La Pierre et Bonaventure Bigeaud, le 28-02-1661 à St Goustan puis à celui d'Ursule et de Jan Du Boys le 8-03-1666, Gabriel et Françoise Jagu sont présents. En raison de lacunes importantes les renseignements font défaut pour les suivre en d'autres lieux.

On peut admettre l'hypothèse du décès de Gabriel de La Pierre vers 1679.

1662-1706

AD 56 6E 1819

Fin d'une Société

Résumé

« Nous soussignés Mathieu de La Pierre, Bonaventure Bigeaud, beaux-frères, avons fait le traité qui suit pour éviter aux grands embarras, examens et discussions es sociétés, à compter des devoirs qu'il (y) a eu, tant entre défunt le Sieur Gabriel de La Pierre, Dondel, des Salles, moy Mathieu de La Pierre, depuis 1662 jusqu'au décès dud. S^r Gabriel de La Pierre (1^{ere} société)

que de la (2^e société) qu'il (y) a eu depuis entre led. S^r Dondel, des Salles, Mathieu de La Pierre et Bonaventure Bigeaud.... », (Thomas Dondel et François de La Pierre, S^r des Salles, sont également beaux-frères.),

Synthèse du document de 12 pages, en bon état : d'abord rédigé par Mathieu de La Pierre, signé de Bonaventure Bigeaud, Le Guillou et H. Cornic, Notaires Royaux.

Mathieu commence par récapituler les trois grands procès portés devant la Cour du Parlement de Rouen et qui, en dépit d'arrêts successifs, sont toujours en souffrance, ce qui lui fait écrire que *« Les héritiers desdits Dondel et des Salles prétendent faire juger à leur avantage, par ledit parlement de Rouen »*.

Le premier procès jugé en Aout 1694 concernait la Société du vivant de Gabriel de La Pierre (1^{ere} société). Le second procès portait sur des irrégularités et omissions dans les comptes de régie, gérés par les deux sociétés.

Le troisième procès est en cours entre les héritiers desd. Dondel et de La Pierre et Mathieu de La Pierre et Bigeaud au sujet des comptes de la société de 1668. (2^e société)

On apprend que la première société date de 1662 et que les juridictions d'Hennebont, de Vannes et de Rennes sont intervenues. Ces Affaires *« ont été évoquées au Conseil Privé du Roi et enfin renvoyées au Parlement de Rouen où lesd. Procès sont pendants pour y être jugés définitivement »*.

Après quoi Mathieu, rédacteur, reprend les objets des litiges, les épisodes et arrêts dont lui-même et Bonaventure Bigeaud ont été déboutés. L'arrêt de 1694 leur reviendrait à plus de quinze mille livres. En outre, Mathieu, étant tombé malade, ne peut suivre les procès.

Continuer de la sorte deviendrait ruineux, aussi paraît-il plus sage de revenir aux officiers de justice locaux : les notaires, et tout reprendre les comptes des deux sociétés, y compris les frais supportés par Bigeaud qui veut bien poursuivre à *« ses risques, périls et fortunes »*.

Sur cette nouvelle base l'accord est conclu en 1697. En conséquence Mathieu de La Pierre subroge Bigeaud dans ses activités judiciaires futures ; celui-ci déclare et fait écrire :

« Je promets et m'oblige de payer aud. Sieur de La Pierre la somme de Trente mille livres, en dix termes de trois mille L.t., le premier paiement au premier Avril 1698 ». Il est convenu que si la partie adverse leur versait un dû quelconque, la somme acquise reviendrait pour moitié à chacun, et pour Mathieu en déduction des trente milles livres du contrat. Mathieu, contre cette somme assurée, subroge son beau-frère dans la conduite des procès et le recouvrement des indemnités s'il s'en trouvait.

Un emprunt de trois mille L.t. a été contracté pour servir aux frais du procès en 1694 après le décès de Gabriel de La Pierre ; ni la dette ni les intérêts ne seront déduits des trente mille L.t. promis et

Mathieu remettra tous les registres et papiers à Bonaventure Bigeaud. Accord du 9 Septembre 1697 signé des deux beaux-frères.

Le 28 Octobre 1697 devant Notaires de Pontivy, Bigeaud, venu de Landerneau, paroisse de saint Houardon, Mathieu de La Pierre accompagné d'Anne Couderc, son épouse « *ont assemblément déclaré et promis, corroborer et ratifier le tout du contenu du susdit traité, avec toutes les causes, points et conditions dud. Traité* ».

« *Le tout fait en la demeure dd. Sieur de La Pierre que nous avons trouvé alité, néanmoins sain d'entendement et d'esprit...* ». Contrôlé à Pontivy le 29 Octobre, reçu 15 l. Duborne.

Mathieu de La Pierre décède peu de temps après. Anne Couderc, veuve, le mois suivant offre la valeur d'une fondation à Notre Dame de Joie à Pontivy en faveur de son mari ; « *un constitut non limité, au profit du défunt, afin que soit célébrée tous les ans une Messe chantée perpétuelle* ».

Bonaventure Bigeaud appliquera sans défaillance les décisions prises en Octobre 1697.

Le 31 Juillet 1700, il dépose en l'étude de notaires à Rennes l'original du contrat conclu avec Mathieu et Anne Couderc et fait établir trois copies dont la première est jointe au contrat ; il en conserve un exemplaire et adresse aux notaires de la Sénéchaussée Royale d'Hennebont la photocopie qui nous est parvenue ; elle est signée des notaires : Le Guilloux et Cornic, sous le seing de Bigeaud, et enregistrée le 4 Octobre 1706.

Commentaire : Après la succession d'Anthoine de La Pierre, ce second recours au Parlement de Rouen nous intrigue, les archives départementales de la Seine Maritime posséderaient-elles d'autres documents relatifs aux de La Pierre, la Cour de Justice aurait-elle une compétence particulière dans la création des sociétés et les différends entre leurs membres ?

Extrait de la réponse du Directeur des Archives Départementales de Seine Maritime

« *La seule mention que j'ai recueillie, concerne un certain Brandol de La Pierre, Vicomte de Rouen entre 1480 et 1483, figurant dans la Gallia Régia, nomenclature de l'État des Officiers Royaux des Baillages et des Sénéchaussées de 1328 à 1515.*

« *Par ailleurs, pour répondre à votre question sur les prérogatives du Parlement de Normandie, il avait sans aucun doute les compétences nécessaires à la constitution de sociétés de cet ordre et au règlement de leurs différends internes. Pierre Corneille, lui-même, qui siégea une vingtaine d'années au siège de l'Amirauté de Rouen, fut habilité à traiter de telles affaires* ».

Vincent Marcoteaux

Conservateur Général du Patrimoine

Sommaire

Les de La Pierre cités par Dom Morice.....	1
Tome II colonne 909.....	1
Tome II colonne 914.....	1
Montsoreau.....	2
Baptêmes d'Amice et Marye le Verger.....	4
Remarques.....	4
Païement au sieur Charles de La Pierre d'Auray.....	5
Allain de La Pierre, fils de Charles.....	6
Le destin d'Allain de La Pierre.....	6
Gabriel de La Pierre avocat d'un prisonnier demandeur.....	8
Gabriel de La Pierre et sa descendance.....	9
Fin d'une Société.....	11